



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25082255

Original déposé le

19 JUIN 2025

au Greffe
de Commerce de Liège - Division Namur

N° d'entreprise : 0805 724 758
Nom

(en entier) : **NEOWAL**
(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **avenue Sergent Vriethoff 2, 5000 Namur**

Objet de l'acte : **Nominations statutaires**

Issu du procès-verbal de l'Assemblée générale tenue par procédure écrite du 19 mai 2025

7.NOMINATION(S) STATUTAIRE(S)

Le Président signale que, dans le respect des règles prévues à l'article 22 des statuts, il est proposé de confirmer, en tant que membre du Conseil d'administration :

- Monsieur Jorj RADIKOV, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Michel FRANCEUS, démissionnaire ;
- Monsieur Benoît DORTHU, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Freddy BREUWER, démissionnaire.

Dès lors, l'Assemblée générale approuve, à l'unanimité des voix, les désignations de Messieurs Jorj RADIKOV et Benoît DORTHU au Conseil d'administration.

R. DURANT,
Secrétaire général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).